



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
LE 12 JUIN 2021
À HORBOURG-WIHR (68)

MOTION

Le massif vosgien n'est pas un parc d'attractions !

Les participants à l'Assemblée générale d'Alsace Nature du samedi 12 juin 2021 à Horbourg-Wihr,

- estiment que le confinement et le déconfinement du printemps 2020 ont été, par contraste, des révélateurs puissants de la pénétration massive dans les espaces naturels d'une multitude d'usagers dans toute la diversité de leurs pratiques et avec leurs corollaires de nuisances et notamment le massif vosgien
- comprennent parfaitement le besoin de nature de la population, et encouragent son immersion dans les milieux naturels car elle participe de la santé publique et de la prise de conscience environnementale, à condition que les pratiques permettent le respect des milieux naturels et des autres usagers
- constatent un fort développement de pratiques sportives et/ou, de loisirs de pleine nature, plus ou moins technicisées et compatibles entre elles, qui, soutenues par les collectivités (dont le PNR des Ballons des Vosges), investissent des sites sensibles, dont certains identifiés Natura 2000, mais aussi toute la nature « ordinaire » des chaumes et des forêts, transformant la nature en un simple support physique sans égard pour ses caractéristiques et sensibilités spécifiques
- déplorent une pénétration motorisée généralisée, en perpétuelle croissance ; une circulation automobile et motocycliste excessive dans les vallées et les cols, dans l'accès aux stations d'altitude et sur la Route des Crêtes ; le développement de la circulation des poids lourds dont certains en transit sur la Route des Crêtes ; les survols de plus en plus fréquents en hélicoptère ; le tout banalisant ces paysages remarquables en contexte urbano-industriel bruyant et pollué
- s'inquiètent de la tentation d'une accélération du développement touristique « quatre saisons », en compensation du recul de l'enneigement, qui engendre déjà depuis plusieurs décennies une artificialisation des espaces naturels d'altitude (création de parkings, promotion de loisirs sportifs et ludiques, consommation d'eau...)
- constatent que la stratégie consistant à vouloir créer des points de fixation de certaines activités problématiques au prétexte que cela permettrait de soulager d'autres portions du territoire ne fonctionne pas (exemple Bike Park du Markstein). Notamment car ces sites équipés, en l'absence d'une politique globale de régulation, servent aussi de produits d'appel pour ces pratiques, qui vont avoir tendance à se diffuser ailleurs.

Sur ces bases, les participants à l'Assemblée Générale

- demandent aux pouvoirs publics concernés (Etat, Comité de massif, Région, CeA, PNR...) d'avoir le courage de mettre en place une réflexion globale, associant les acteurs de la protection de la nature, et de développer des mesures de régulation, voire de restrictions rapides, ambitieuses et efficaces, concernant notamment la circulation motorisée et la préservation de vastes zones de quiétude. Dans ce contexte, il s'agira aussi d'évaluer les effets environnementaux des subventions publiques allouées à divers programmes ou projets
- demandent que les sites naturels remarquables (cirques glaciaires, crêtes...) soient considérés pour ce qu'ils sont, à savoir des milieux précieux à préserver et à appréhender avec respect, dans le cadre d'activités « douces », et non pas à traiter comme des supports pour un tourisme débridé et destructeur. Et que, dans ce contexte, l'État protège ces sites au titre de la stratégie des aires protégées (SAP) en cours d'élaboration
- demandent en corollaire que les activités touristiques « techniques » et plus généralement « quatre saisons » évitent strictement les milieux sensibles d'altitude et, si leur pertinence est démontrée, se déploient plutôt dans les vallées et dans des secteurs artificialisés qui sont déjà suffisamment nombreux
- demandent, qu'au niveau des intercommunalités notamment, les effets cumulés des activités touristiques soient analysés et discutés publiquement, dans le cadre d'une démarche « Éviter Réduire Compenser », avant tout développement de nouveau projet
- demandent dans l'immédiat au Préfet concerné d'adapter et de compléter la liste des projets soumis à évaluation environnementale dans les sites Natura 2000 afin d'y inclure tous les projets touristiques envisagés sur le massif vosgien, qui, par effet cumulatif, finissent pas dégrader significativement ces milieux fragiles.

La motion est adoptée à l'unanimité